

2,50 € LE NUMÉRO

CHASSEURS

JOURNAL D'INFORMATION CYNÉGÉTIQUE
N°115 JUILLET 2009

DE L'EST

CÔTE-D'OR

Le chien courant
à l'honneur

UN PEU D'HISTOIRE

Les plaisirs
du Roy

NATURE ET FAUNE SAUVAGE

Un bouquin
en édition illimitée

*Elles migrent
des champs en ville...*

DOSSIER **CES. BÊTES**
QUI NOUS
SQUATTENT

Armurerie Anton-Florsch

64 RUE DE METZ – 57140 WOIPPY
TÉL. 03 87 30 06 67 – FAX 03 87 31 34 58

CONSULTEZ LA LISTE DÉTAILLÉE DES ARMES D'OCCASION SUR LE SITE INTERNET

WWW.ARMURERIE-ANTON.COM

Horaires d'ouverture de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 du mardi au samedi
de septembre à janvier le lundi après-midi de 14 h 00 à 19 h 00
et du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.



Venez découvrir notre magasin et notre stand de tir...

GRAND CHOIX D'ARMES NEUVES ET D'OCCASION.

Nombreuses marques en stock : **BERETTA, BLASER, SAUER,
MATHELON, BROWNING, MERKEL, HEYM,
DEMAS, CHAPUIS...**

Ainsi que la gamme d'optiques : **SWAROVSKI, ZEISS, SCHMIDT
et BENDER ...**

**Profitez de prix exceptionnels spécial ouverture
sur le rayon vêtements – 20 à – 50 %*
> Pour tout achat d'au moins une boîte de balles,
la mise au point offerte.***

***Du 1er au 30 septembre 2009**

Paiement en douceur , simple et rapide, avec votre carte bancaire**

Paiement en 3 ou 4 fois sans frais et sans justificatifs, mais également en 5 fois à 0,5 % ou 10 fois à 2,5 %

**Exemple : pour un achat de 1 000 E payable en 10 fois, montant de l'achat total à crédit : 1 025 E. Se munir seulement d'un RIB et d'une pièce d'identité.



Photo de couverture : © Jacques Tournel - Fotolia © Maslov Dmitry - Fotolia

CHASSEURS DE L'EST N°115 - JUILLET 2009

EDITEUR : Chasseurs de l'Est Sarl
1 rue de la Passotte,
57078 Metz CEDEX 03
Tél. : 03 87 75 82 82
Fax : 03 87 75 82 83
e-mail : redac@chasseurs-est.com
www.chasseurs-est.com

GÉRANT : Pierre Lang
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Gérard Mathieu
RÉDACTION EN CHEF : Gwen Seznec
COMITÉ DE RÉDACTION :
Fabrice Aubert, Philippe Lavit,
Claude Paul, Roméo Rieder,
Arnaud Stel, Philippe Vuillaume
CONSEILLER ÉDITORIAL : Claude Paul
CRÉDITS PHOTOS :
Chasseurs de l'Est, ONCFS

PUBLICITÉ NATIONALE
ET DÉPARTEMENTALE :
ATC, 23 rue Dupont-
des-Loges, 57000 METZ
François Bederstorfer
Tél : 03 87 69 18 12
fax 03 87 69 18 14,
f.bederstorfer@groupe-atc.com
ADMINISTRATION DES VENTES :
Frédérique Beconcini
Tél. 03 87 69 89 09
fax 03 87 69 18 14,
f.beconcini@groupe-atc.com
PETITES ANNONCES : Desté Araz
Tél : 03 87 69 96 92
fax 03 87 69 18 14,
d.araz@groupe-atc.com

CONCEPTION ÉDITORIALE
ET GRAPHIQUE, SECRÉTARIAT
DE RÉDACTION : **TEMA** | presse
Tél. 03 87 69 18 01
RÉDACTION GRAPHIQUE :
Pixel Image, Tél. 03 87 69 18 08
IMPRESSION : Groupe Socosprint,
route d'Archettes, 88000 Épinal
certifiée PEFC CTP/1-013,
Chasseurs de l'Est est imprimé
sur papier PEFC issu
de forêts gérées durablement

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE :
1109 G 86388 • ISSN : 2100-0883
DÉPÔT LÉGAL : juillet 2009
PRIX : 2,50 €
• ABONNEMENT : 8,90 €/an
ÉTRANGER : 16 €



édito

Place à une nouvelle saison cynégétique



Depuis le 1^{er} juin, nantis de la copie de votre arrêté préfectoral de plan de chasse, vous pouvez chasser à l'approche, à l'affût, brocard et sanglier. Profitez de ces petits matins et de ces soirées pour découvrir, redécouvrir ces instants d'émotions.

N'hésitez pas à prélever ce sanglier qui sort régulièrement dans les récoltes et nous coûte si cher, en finances bien sûr, mais aussi en temps et en énergie à limiter ses dégâts, et surtout n'arrange en rien nos relations avec les agriculteurs et leurs cultures dégradées. À l'occasion de ces sorties, les « accros » du petit gibier peuvent et doivent tirer les renards.

Merci d'avoir soutenu votre fédération dans son programme ambitieux de pose de clôtures électriques. Ceci étant fait, nous devons maintenant les entretenir pour garantir leur efficacité. On ne saurait faire un tel investissement sans veiller à leur bon fonctionnement. Les orages ont tendance à coucher les récoltes sur les fils... Clôture à la masse: inefficace. Les conventions

tripartites trouvent un large écho et nombreux sont les agriculteurs signataires. Du respect de nos engagements réciproques dépendent les résultats, gages de dialogue constructif avec les agriculteurs. Et de dialogue constructif nous en avons besoin, notamment en matière d'aménagement et de pratiques agricoles favorables au petit gibier. Convaincre qu'il est possible de produire autant à coût comparable et avec des méthodes moins agressives est un objectif que nous devons atteindre, et votre fédération vous y aidera.

Dès le 15 août, nous pourrions solliciter l'autorisation de battues si des sangliers surabondants provoquent des dégâts et ainsi le chasser dès l'ouverture générale.

Vous avez répondu « présent » à l'appel de votre fédération en demandant plus de 16000 sangliers en plan de chasse. Les observations de ce printemps montrent qu'ici ou là les populations de sangliers seraient contenues suite aux efforts réalisés la saison dernière. En tout état de cause, le cycle des naissances paraît s'être recalé. Si tel est le cas, nous pourrions revenir à une situation plus normale et concilier plaisir de chasser et « détente » dans nos relations avec nos partenaires.

Les plans de chasse grand cervidé sont en réduction. L'objectif: « remonter » nos populations en nombre et en qualité. Nous devons retrouver la qualité de cervidés qui a fait la réputation de la Côte-d'Or.

L'effectif chevreuil est stable et les attributions sont voisines de la saison précédente. Le lièvre, lui, poursuit sa progression dans de nombreux secteurs.

Enfin, le petit gibier à plume devra encore et toujours faire l'objet de nombreux efforts, tant humains que financiers, pour retrouver une population susceptible d'être chassée.

Nous avons atteint en 2008-2009 le seuil des 12000 permis validés dans le département, répondant ainsi à « l'appel au retour en Côte-d'Or » des permis « nomades ». Poursuivons notre effort et persuadons tous les chasseurs de notre département d'y prendre leur permis, contribuant ainsi à la gestion de la chasse en Côte-d'Or. Je vous souhaite à tous une excellente saison, 2009-2010, pleine d'émotions et de convivialité et forme le vœu qu'à l'abondance succède la qualité cynégétique.

PASCAL SECULA, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE CÔTE-D'OR.

au Sommaire

4 ACTUALITÉS EN CÔTE-D'OR

Toute l'actualité de votre département.

6 REPORTAGE

Le chien courant à l'honneur.

10 ACTUALITÉS EN BOURGOGNE

Toute l'actualité de votre région.

17 À L'AFFÛT

Les petites nouvelles qui étonnent !

18 L'ESSENTIEL

France, Europe, monde, toute l'information !

28 DOSSIER

Ces bêtes qui nous squattent en ville !

36 UN PEU D'HISTOIRE

Les Plaisirs du Roy au pays.

38 NATURE ET FAUNE SAUVAGE

Un bouquin en édition illimitée !

40 MAGAZINE/ ARMES

Le réglage des armes rayées.

42 JURIPRATIQUE

Accident: responsabilité de l'organisateur.

44 MUSIQUE ET CHASSE

« La Chasse du cerf » de Jean-Baptiste Morin.

45 CHIENS DE CHASSE

Pointer, la Ferrari des plaines.

46 SHOPPING

Tous les nouveaux produits ciblés chasseurs.

48 PETITES ANNONCES

Offres de chasse, chiens, adjudications, voitures...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cotisation sanglier : du nouveau

PLUS DE 600 PERSONNES ONT ASSISTÉ LE 18 AVRIL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION FÉDÉRAL PROPOSAIT AU VOTE DES CHASSEURS UN NOUVEAU MODE DE COTISATION POUR LE SANGLIER.

Les bonnes places sont toujours chères lors de l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or.

Ils étaient encore plus de 700 au palais des congrès de Dijon. Le temps fort du milieu cynégétique local organisé en marge de l'exposition annuelle des trophées de grand gibier. Une fois les comptes et le budget (approuvés à l'unanimité) les bilans de la saison écoulée effectués, l'assemblée s'est penchée sur la nouvelle campagne 2009-2010.

BRACELET VARIABLE

Changement majeur : la fin du bracelet unique pour le sanglier et la mise en place d'un bracelet variable qui

prendra en compte les dégâts lissés sur trois ans sur un territoire donné.

Concrètement, un examen approfondi des territoires et des populations de sangliers du département ont permis de déterminer 48 sous-zones. Parallèlement, les dégâts de sangliers de chacune de ces sous-zones ont été dénombrés, permettant ainsi de définir trois niveaux de prix de bracelets selon trois couleurs.

Pourquoi un tel changement ? « Le prix moyen du bracelet de 55 euros pour l'année 2008/2009 était certainement un prix maximum », a expliqué Pascal Secula, le président de la fédération. « Du fait de l'augmentation des dégâts (+ 550 000 € pour atteindre 2 M€ au budget 2009-2010) et qui reste une hypo-

thèse basse, et bien que nous anticipions un effet minorant provoqué par les clôtures électriques entretenues par les chasseurs (- 200 000 €), nous avons dû activer la redevance territoriale en complément de la variabilité des bracelets. »

Pascal Secula a ajouté être « conscient » de l'effort financier supporté par tous les détenteurs des plans de chasse en première année, précisant ensuite que ce nouveau système « permettra, dès la seconde saison, à chaque responsable de territoire d'adapter sa gestion cynégétique selon ses objectifs. » Les différents critères seront réactualisés à chaque évolution annuelle du montant des dégâts et des attributions. La fédération proposait trois solutions au vote des chasseurs. Celle qui a recueilli le plus de suffrages

consiste à un financement pris en charge à 50 % par les bracelets et 50 % par un système de redevance, dont le montant est défini en fonction des densités d'animaux à l'hectare.

Les bracelets des zones définies sont moins chers (zone verte : 30 €, orange : 35 € et rouge : 40 €) que ceux des autres solutions proposées, mais la taxe territoriale est un peu plus forte concernant les secteurs boisés. Autre redevance territoriale à y ajouter (si nécessaire) : celle concernant les secteurs de plaine en plan de chasse (prairies, cultures) évaluée à 0,10 € par hectare.

« En votant cette solution, les chasseurs montrent qu'ils sont des gestionnaires responsables de leurs territoires », a conclu Pascal Secula.

Détail des cotisations 2009-2010

- ◆ Affiliation des titulaires de plan(s) de chasse : 60 €.
- ◆ Prix du bracelet sanglier : en fonction des trois zones définies.
- ◆ Prix du bracelet sanglier parc (agrée) : 14 €.
- ◆ Prix du bracelet chevreuil : 32,50 €.
- ◆ Prix du bracelet cerf : 650 € (CEMC2) ; 540 € (CEMC1) ; 600 € (CEMC - Indif.) ; 345 € (CEF - biche) ; 265 € (CEJC - jeune).
- ◆ Prix timbre départemental grand gibier : 30 €.
- ◆ Prix du timbre fédéral : 70 €,
- ◆ Prix du timbre fédéral temporaire : 35 € (9 jours) et 18 € (3 jours).
- ◆ Prix contrat de service petit gibier (à l'ha de plaine) : 0,10 €/ha.
- ◆ Jeunes de 16 ans jusqu'à la date anniversaire des 21 ans, subvention jeunes sur timbre fédéral (remboursement = timbre fédéral à 1 €) : 69 €.

Financement : 50 % bracelet - 50 % redevance

Sanglier		Redevance ha boisé	
Vert	30 €	1 densité SAI ≤ 1	0,50 €
Orange	35 €	2 densité SAI ≤ 2	0,65 €
Rouge	40 €	3 densité SAI ≤ 3	0,80 €
		4 densité SAI ≤ 4	0,95 €
		5 densité SAI ≤ 5	1,15 €
		6 densité SAI ≤ 6	1,45 €
		7 densité SAI ≤ 7	1,80 €
		8 densité SAI ≤ 8	2,15 €
		9 densité SAI ≤ 9	2,55 €
		10 densité SAI ≤ 10	3,05 €
		12 densité SAI ≤ 12	3,75 €
		14 densité SAI ≤ 14	4,65 €
		16 densité SAI ≤ 16	5,75 €
		20 densité SAI ≤ 20	7,05 €
		densité SAI > 20	8,55 €
		Redevance ha plaine (en plan de chasse)	0,10 €

DATES D'OUVERTURE



Des dates d'ouverture ont été proposées en fonction des gibiers (elles devront être validées par arrêté préfectoral) :

- ◆ Perdrix, faisan du 20 septembre (ouverture générale) au 20 décembre 2009 (inclus).
 - ◆ Lièvre du 4 au 25 octobre (sauf pour les communes « AOC vin » jusqu'au 1^{er} novembre et celles ayant un plan de chasse « lièvre » jusqu'au 11 novembre).
 - ◆ Ouverture de la chasse en battue du grand gibier, le 17 octobre et fermeture le 28 février 2010.
 - ◆ Le cerf, en chasse individuelle du 1^{er} septembre au 28 février.
 - ◆ Le sanglier et le chevreuil, en individuel, du 1^{er} juin au 28 février.
- Le tir des sangliers est vivement recommandé dès le 1^{er} juin aux abords des cultures et dans le but de limiter les dégâts.

Rappelons que le tir du renard est possible et même recommandé dès le 1^{er} juin, notamment sur les territoires qui veulent reconstituer le petit gibier (le chasseur doit être porteur d'une copie de l'arrêté préfectoral du plan de chasse sur son territoire).

À noter que la chasse en battue du sanglier est possible du 15 août au 19 septembre, sur autorisation spécifique liée à des dégâts et délivrée exclusivement sur des territoires de plaine et sur des lisières des massifs forestiers.

Les battues seront ensuite autorisées, à partir de l'ouverture générale.



INVITATION JOURNÉE CHASSE

05753150

Samedi
5 septembre

9h-22h

Venez profiter de nombreuses offres exceptionnelles sur les rayons chasse

De nombreuses animations

Buffet servi vers 20 heures

DECATHLON
QUETIGNY

1, Rond Point des Sport - 21800 QUETIGNY
03 80 46 20 84

1959294

REPORTAGE

LE CHIEN COURANT AMBASSADEUR de son terroir à DIJON

SALLY, UN CHIEN D'ARTOIS

PHOTOSECRET/ARTACC

6 - CHASSEURS DE L'EST - N° 115, JUILLET 2009



UN BERNOIS



BRUNO DU JURA

LES 25 ET 26 JUILLET 2009, DIJON DEVIENDRA POUR UN TEMPS LA CAPITALE DU CHIEN COURANT. C'EST EN EFFET SUR LE SITE DU DOMAINE DE BONVAUX QUE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS AUX CHIENS COURANTS (FACCC) FÊTERA SES 20 ANNÉES D'EXISTENCE, RÉUNISSANT POUR L'OCCASION PLUS DE 2 000 CHIENS VENUS DE TOUTES LES RÉGIONS FRANÇAISES REPRÉSENTANT UNE GRANDE PARTIE DES 64 DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES.

En effet, 300 meutes de chiens de chasse à tir seront présentes aux côtés desquelles seront réunies des meutes de grande vénerie, de vénerie à pied et de vénerie sous terre. Sur le thème « Le chien courant ambassadeur de son terroir », un village des régions rassemblera les chiens courants utilisés dans chaque province française. En outre, un village d'exposants réunira bon nombre d'activités liées à la chasse, dont certaines des plus grandes enseignes nationales. Ouvert au public dès le samedi après-midi, le site de Bonvaux, proche de l'aérodrome de Dijon-Pre-nois, offrira ainsi une grande vitrine de la chasse française sur plus de 14 hectares. Défilés de meutes, fauconnerie, concerts de trompes, animations équestres, tir à l'arc, présentation de vénerie, chiens

d'utilité, produits régionaux constitueront l'essentiel des animations proposées. Elles se produiront en continu sur les trois rings de présentation. Un beau feu d'artifice clôturera la journée du samedi et une messe de saint Hubert ouvrira celle du dimanche. Ce grand rendez-vous constitue une première en région Bourgogne. Il sera assurément l'événement de l'été à ne pas manquer.

QU'EST-CE QU'UN CHIEN COURANT

Selon Marcel Voillot, président d'honneur :

- ♦ chien établi selon des aptitudes : morphologiques, olfactives, psychiques, de train ;
- ♦ il doit : mener un gibier en donnant de la voix sur le rapproché et sur la menée se tenir en

Si de nombreuses incertitudes menacent l'avenir de la chasse au chien courant, on peut dire que son bilan est plus que positif et qu'elle a réussi son pari.

meute. Il aura du fond, sera capable de maintenir l'animal de chasse le plus longtemps possible, en fonction du gibier chassé, du relief du terrain, du biotope, des conditions climatiques et/ou atmosphériques, lesquelles conditionnent, selon l'époque (saison, lune ou moment de la journée), la qualité de la voix et sa persistance. Il sera limier et/ou rapprocheur, lanceur, de tête, requérant, meneur, de chemin, de change, de défaut ou de recherche au sang. La gorge recherchée sera : de hurleur, ou cogneur, claironnante ou criante, sifflante, flûtée ou aiguë. Son tempérament sage sera recherché et apprécié. Il sera en outre obéissant aux ordres ou appels reçus ou perçus, sans être soumis. Il devra avoir de l'initiative et un bon retour. Il ne devra en ▶

REPORTAGE

► aucun cas être « un chien qui court », ni être « muet ». Son utilisation sera à tir ou à courre.

AIMER LA CHASSE POUR LE CHIEN

La FACCC, Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants, a pour vocation de rassembler tous ceux qui se reconnaissent dans la pratique de la chasse aux chiens courants où le rôle de l'homme consiste essentiellement à conduire ses chiens - source de sa principale motivation à la chasse - en recherchant l'expression la plus naturelle de leurs qualités. Aujourd'hui, on ne pourrait songer à contester le rôle moteur de la FACCC, son influence et la motivation de ses dirigeants. Mais il en faut beaucoup pour continuer à défendre le chien courant qui, assez souvent encore, se trouve écarté ou limité en nombre sur certains territoires.

◆ TEXTE PHILIPPE HOUILLON



LE PROGRAMME 2009

SAMEDI 25 JUILLET

MATIN

- ◆ 06 h 30 : Accueil exposants et participants
- ◆ 09 h 00 : Assemblée générale de la FACCC
- ◆ 10 h 00 : Ouverture des stands
- ◆ 12 h 00 : Vin d'honneur, restauration

APRÈS-MIDI

- ◆ Inauguration officielle avec les invités
- ◆ Présentation des meutes par région
- ◆ Petite et grande vénerie
- ◆ Animations équestres « Caty horse show » (4 passages dans l'après-midi)
- ◆ Chiens d'arrêt et de rapport, (2 passages)
- ◆ démonstrations d'attelages (2 passages)
- ◆ Tir à l'arc
- ◆ Démonstration de manipulation de cannes à mouche (plusieurs passages sur le ring et démonstration et initiation permanente)
- ◆ Drag et défilé grande vénerie
- ◆ Entre deux plateaux, présentation par notre animateur des associations cynégétiques présentes et tour des commerces.

SOIR

- ◆ Restauration, repas à thème
- ◆ Rétrospective sur l'AFACCC
- ◆ Remise des prix
- ◆ Concert de trompes
- ◆ Feux d'artifice

DIMANCHE 26 JUILLET

MATIN

- ◆ 09 h 30 : Ouverture des stands
- ◆ 11 h 00 : Messe de Saint-Hubert
- ◆ 12 h 00 : Vin d'honneur, restauration

APRÈS MIDI

- ◆ Concours de trompes et brevet sonneurs débutants
- ◆ Présentation des meutes
- ◆ Petite et grande vénerie
- ◆ Fauconnier « le faucon solognot »
- ◆ Animations équestres « Caty horse show » (4 passages dans l'après-midi)
- ◆ Chiens d'arrêt et de rapport, (2 passages)
- ◆ Chiens truffiers



- ◆ Chiens de troupeaux (possibilité 2 passages)
- ◆ Tir à l'arc
- ◆ Démonstration de manipulation de cannes à mouche (plusieurs passages sur le ring et démonstration et initiation permanente)
- ◆ Démonstrations d'attelages (2 passages)
- ◆ Drag sur voie artificielle
- ◆ Défilé grande vénerie
- ◆ Curée froide
- ◆ Cérémonie de clôture, trompes de chasse, remise des prix.
- ◆ Entre deux plateaux, présentation par notre animateur des associations cynégétiques présentes et tour des commerces.

QUESTIONS À...

MARC DUDOGNON Président de la FACCC

POUR MARC DUDOGNON, PRÉSIDENT DE LA FACCC, LE PRINCIPAL OBJECTIF EST DE SE BATTRE SANS CESSER POUR QUE L'ASSOCIATION SOIT RECONNUE ET NE FASSE PLUS L'OBJET DE SÉPARATIONS INJUSTIFIÉES. POUR CELA, LA FACCC PARTICIPE À TOUS LES NIVEAUX, AUPRÈS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES DE CHASSE, DES FÉDÉRATIONS ET DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS. SON ADAGE PERMET DE MIEUX COMPRENDRE L'ESPRIT QUI L'ANIME. ELLE EST INSPIRÉE DU CÉLÈBRE VENEUR, LE COMTE HENRI DE FALANDRE : « AIMER LA CHASSE POUR LE CHIEN. »

QUAND ET COMMENT CETTE ASSOCIATION EST-ELLE NÉE ?

Elle a été créée en 1989 en Bourgogne, sous l'impulsion de Marcel Voillot et quelques propriétaires de chiens courants, conscients des dangers qui menaçaient la chasse aux chiens courants à cette époque. Rapidement, l'association c'est s'implantée dans de nombreux départements et est devenue une Fédération nationale en 1996.

L'ASSOCIATION EN QUELQUES CHIFFRES

Nous comptons 10 000 adhérents. Nous éditons une revue trimestrielle, un site Internet. Nous organisons plus de 150 concours de meutes et d'épreuves de chien de pied chaque année. Un réseau associatif divisé en sept régions cynégétiques avec plus de 64 associations départementales ou AFACCC sont rassemblées dans une même structure, par une même passion.

QUELS SONT VOS OBJECTIFS ?

Notre Fédération entend défendre et promouvoir en tout lieu la chasse aux chiens courants, sous toutes ses formes et dans toutes ses composantes. Cette démarche s'inscrit dans le nécessaire respect du chien, de l'éthique de la chasse, des équilibres agro-sylvo-cynégétiques et des autres modes de chasse. La Fédération ne cesse d'agrandir son audience et d'étendre ses activités, en se donnant aussi les moyens de ses ambitions. Si de nombreuses incertitudes menacent l'avenir de la chasse

au chien courant, on peut dire que son bilan est plus que positif et qu'elle a réussi son pari. Elle a connu des difficultés internes, mais de ces expériences, elle est sortie plus forte et plus unie que jamais. Les chasseurs au chien courant ont fait la preuve de leur unité et de leur solidarité. Ils ont véritablement pris en main leur destin. Ils ont su donner l'image d'une autre chasse à la société.

ET VOS ACTIONS ?

Grâce à l'organisation de concours de meutes et d'épreuves pour chiens courants, notre Fédération contribue à la mise en valeur des principes essentiels de la chasse aux chiens courants. Dans le monde des épreuves de travail, la FACCC a toujours témoigné d'un remarquable dynamisme. Elle a établi son propre règlement et ses grilles de notation qu'elle cherche toujours à améliorer. Les concours de meutes ont suscité un vif enthousiasme. C'est grâce à ces épreuves que la FACCC s'est fait connaître et qu'elle a étendu sa popularité auprès de tous. La formation de nos juges qualifiés permet un encadrement rigoureux de toutes ces manifestations. La FACCC est reconnue par les instances nationales, cynégétiques et cynophiles. Elle représente la chasse au chien courant auprès des fédérations départementales des chasseurs et de la Fédération nationale. Elle siège aussi à la commission « chiens courants » de la Société centrale canine et dans les conseils d'administration de plusieurs grandes associations

cynégétiques spécialisées. Le but n'est pas de sélectionner les meilleurs chiens parmi les plus beaux spécimens afin d'améliorer les races. Il est de défendre et de perpétuer une pratique traditionnelle, fortement attachée dans les campagnes françaises. C'est pourquoi tous les chiens sont admis. C'est pourquoi encore, on ne juge que le travail de la meute et son homogénéité. Dans cet esprit, la Fédération accorde la plus grande importance à la convivialité et à la sportivité. La bonne conduite des propriétaires et des conducteurs est un souci permanent, c'est une véritable exigence.

INFORMER ET ÉDUIQUER

À travers la diffusion de sa revue « Chien courant », la Fédération des chasseurs aux chiens courants apporte à chacun de ses membres des informations et conseils précieux. La réalisation d'expositions et d'animations destinées au grand public et plus particulièrement à la jeunesse est un souci constant de la Fédération.

FÉDÉRER ET REPRÉSENTER

Dans un pays où la chasse aux chiens courants rassemble plusieurs centaines de milliers de pratiquants, notre Fédération représente officiellement les chasseurs aux chiens courants auprès des instances nationales et départementales de la chasse française. Elle siège en outre, par son président, dans les conseils d'administration de plusieurs grandes associations cynégétiques spécialisées.

CONTACTS

Domaine de Bonvaux
♦ Marc DUDOGNON,
président de la FACCC :
Tél. : 05 49 29 75 16
ou 06 88 96 18 91
Dudognon.marc@
wanadoo.fr
www.facc.fr

♦ Didier LEPINE,
président de l'AFACCC 21 :
Tél. : 03 80 89 07 33 /
06 85 77 07 53
didier.lepine@
valtimet.com

♦ Hervé CART,
administrateur
de la FACCC :
Tél. : 03 81 86 41 95
hervecart@yahoo.fr

♦ Secrétariat
de la FACCC :
Tél. : 03 84 48 02 43
Fax : 03 84 48 02 48
facc.secretariat@
orange.fr

♦ La Fédération
nationale
des chasseurs

♦ La fédération
départementale
des chasseurs
de Côte-d'Or

♦ La fédération
régionale
des chasseurs
de Bourgogne

♦ L'ONCF et
de sa délégation
régionale Bourgogne-
Franche-Comté

♦ La direction
territoriale Bourgogne-
Champagne-Ardenne
de l'ONF

♦ La Société
centrale canine

♦ La Société canine
régionale de Bourgogne

NOUVEAU SIÈGE DE LA FDC 58

Inauguration de la Maison de la Nature et de la Faune sauvage



TOUT LE MONDE A PU PROFITER DE L'INAUGURATION DE LA MAISON DE LA NATURE ET DE LA FAUNE SAUVAGE. TANDIS QUE LES OFFICIELS ET RESPONSABLES CYNÉGÉTIQUES DÉPARTEMENTAUX SE SONT RÉUNIS LE 16 MAI AU MATIN, PLUS DE 300 PERSONNES ONT PROFITÉ DE L'APRÈS-MIDI POUR DÉCOUVRIR LES LOCAUX ET ASSISTER AUX DISCOURS.

Après avoir remercié l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de ce projet (conseil général, Ademe, collaborateurs, bénévoles...), le président Berger a résumé son intervention en trois mots : ouf, merci et au boulot ! « Ouf car les travaux ont été très longs et le sujet abouti en plus de huit ans, merci car cette Maison de la Nature et de la Faune sauvage n'a pu se faire qu'avec les bonnes volontés des uns et des autres et grâce aux chasseurs. Au boulot, car avec ce nouvel outil, la fédération des chasseurs travaillera enfin

de nouveaux dossiers comme l'éducation à l'environnement, l'ouverture au grand public, l'accueil des scolaires en sus de ses missions existantes. » Le directeur de la fédération a ensuite remercié, au nom de l'ensemble des collaborateurs de la FDC 58, le conseil d'administration, les entreprises qui ont œuvré pour que cette inauguration soit réussie, mais surtout les chasseurs, car cette construction, subventionnée par les contributions financières des chasseurs. Selon lui, « c'est avant tout la maison des chasseurs avant d'être le lieu de travail des col-



laborateurs de la FDC 58 ». M. Charmant, président du conseil général, s'est ensuite satisfait de cette construction et du respect des conditions de subventions fixées par le conseil général : « Cela a amené un résultat au-delà des espérances du conseil général ». Enfin, M. Bourven, DDEA, représentant du préfet, a clôturé cette inauguration en soulignant le sérieux des chasseurs dans l'accomplissement de leur mission ainsi que la volonté d'avancement de

nouveaux projets. Cette journée a également permis de découvrir l'exposition annuelle de trophées de cerfs et brocards (prélevés en tir d'été) de la saison de chasse 2008-2009.

La Maison de la Nature et de la Faune sauvage
Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre
Forges - 36 route de Château-Chinon
58160 SAUVIGNY-LES-BOIS
Téléphone : 03 86 36 93 16
Fax : 03 86 57 10 97
E-mail : fdc-58@wanadoo.fr
Internet : www.chasse-nature-58.com

RAPPEL DE SÉCURITÉ

Savoir l'essentiel

LA SAISON DERNIÈRE A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT NOIRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ. ON DÉNOTE UN ACCIDENT MORTEL, UN BLESSÉ GRAVE ET PLUSIEURS TIRS DANGEREUX QUI AURAIENT PU OCCASIONNER AUTRE CHOSE QUE DES DÉGÂTS MATÉRIELS: AUCHAN À CLAMECY, MAISON À NANNAY... C'EST POURQUOI DEPUIS DEUX ANS NOUS AVONS ENTAMÉ UNE CAMPAGNE SUR LA SÉCURITÉ EN METTANT EN PLACE DES FORMATIONS.



On compte plusieurs initiations, comme la responsabilité de l'organisateur de chasse, la conduite d'une battue, la mise en situation d'une partie de chasse. Cette année, nous jouons également le rôle de centrale d'achat pour proposer des miradors de battue à prix très compétitifs. Bien entendu, la liste des produits dédiée à la sécurité sera complétée. Cependant, il paraît opportun de faire un rappel des principes fondamentaux de sécurité avec une arme de chasse:

- ◆ Ne jamais diriger les canons d'une arme vers une personne ou un bien.
- ◆ Ne jamais se fier au cran de sûreté.
- ◆ Une arme fermée est toujours considérée comme une arme chargée.
- ◆ Vérifier régulièrement l'intérieur des canons.
- ◆ Une arme de chasse ne doit être approvisionnée et

chargée qu'en action de chasse.

- ◆ Tout franchissement d'obstacles se fait arme ouverte et déchargée.
- ◆ Ne jamais courir avec une arme chargée.

LES CHASSEURS EN BATTUE

- ◆ Pas d'arme au rond.
- ◆ Déplacement, arme ouverte et déchargée.
- ◆ Au poste, délimiter son angle de sécurité par rapport au voisin de poste.
- ◆ Se poster ventre au bois, ne quitter son poste sous aucun prétexte avant la fin de battue et ne charger son arme qu'une fois le début de battue sonné.
- ◆ Les canons sont tenus vers le sol ou vers le ciel, mais jamais à l'horizontale (par exemple pour une personne assise posée sur les genoux).
- ◆ Tout tir doit être fichant et l'animal bien identifié.

◆ Proscrire les tirs dans la traque ou bien les limiter dans des cas très précis et pour certains postes.

- ◆ Décharger et ouvrir son arme à l'annonce de la fin de battue et ne pas oublier de vérifier que vos voisins de postes ont bien entendu la sonnerie de fin de battue.

Ces rappels de sécurité font preuve de bon sens et pourtant ils permettent d'éviter bon nombre d'accidents. En 2006, des guides du responsable de chasse ont été édités sous la forme de classeurs remis gracieusement la première année aux détenteurs d'un plan de chasse. Ce guide est également téléchargeable sur le site Internet (www.chasse-nature-58.com). Il permet aux responsables de chasse d'organiser au mieux leurs battues, mais aussi de recenser les animaux vus par espèces et jours de chasse.

Agenda des manifestations

- ◆ 25 et 26 juillet 2009, grande fête de la nature et du chien courant à Dijon (domaine de Bonvaux).
- ◆ 25 et 26 juillet 2009, 8^e Salon chasse et nature en Bourgogne à Saint-Honoré-les-Bains.
- ◆ 29 et 30 août 2009, 17^e Sauvignoise à Sauvigny-les-Bois.
- ◆ 13 septembre 2009, fête de la chasse du goût et des loisirs à Narcy.

FORMATION HYGIÈNE ET PATHOLOGIE

Cette formation obligatoire pour les vendeurs de venaison s'est déroulée le 6 juin 2009 avec plus de 50 participants. Depuis l'année dernière, cela représente plus de 110 personnes dans le département qui ont été formées à l'examen initial du gibier chassé et plus largement aux problèmes sanitaires lors de la dépouille du grand gibier. Nous en profitons pour remercier tout particulièrement M. Dominique Van Damme - formateur référent à la formation examen initial du gibier au sein de la FDC 58 (bénévole) et vétérinaire - pour son professionnalisme, sa disponibilité et ses qualités pédagogiques.

CONNAISSANCES

Planter une haie

AVANT L'IMPLANTATION D'UNE HAIE, QUELQUES RÉFLEXIONS DOIVENT ÊTRE MENÉES EN FONCTION DES ATTENTES ET DES POSSIBILITÉS DE CHACUN. VOICI QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS POUR BIEN COMMENCER !



QUELS PLANTS ACHETER ?

Les jeunes plants sont moins chers et supportent mieux le stress de la transplantation. Les plants en godet ou en motte ont une meilleure reprise que les plants vendus racines nues mais ils sont plus onéreux.

DÉTERMINER LA STRUCTURE DE LA HAIE

Pour vous aider à cerner les caractéristiques de votre haie, trois éléments doivent être pris en compte. Premièrement, déterminez les fonctions attendues (cf. *Chasseur de l'Est* n° 112), ensuite, pen-



Les haies représentent une protection pour le bétail (ombre et coupe-vent).

sez à son intégration dans le lieu d'implantation et enfin définissez le temps et les moyens que vous pourrez consacrer à l'entretien (cf. *Chasseur de l'Est* n° 113). Les deux premières réflexions sont à mener de front car les rôles de la haie sont liés à sa localisation et à son intégration dans un réseau de haies existantes. Attention, le site d'implantation peut impliquer des facteurs limitants qui doivent être anticipés ! Parmi eux, il y a le choix des essences (il est essentiel de déterminer une liste des essences possibles), la période d'accessibilité, l'impact sur le paysage et sur les parcelles adjacentes. Une haie peut avoir des fonctions différentes. Elle peut être hydrologiquement active par exemple. Lorsqu'elle est située en tra-



Le lierre, source potentielle de nourriture en hiver.

vers de la pente, elle limite ainsi l'érosion hydrique. Cette haie apporte une protection au bétail contre la chaleur en été et contre les vents froids en hiver.

La prise en compte de ces différents éléments mène à un choix judicieux de la structure de la haie. Une haie haute limite l'érosion éolien-

ne et est plus favorable à la faune mais son entretien nécessite plus de temps et de matériel. Il faut également déterminer la densité correspondante, à savoir s'il est préférable de se tourner vers une haie arbustive, une haie taillée, ou une haie mixte brise-vent.

Les arbres de haut jet doivent



être disposés en alternance avec des arbustes. La distance les séparant est choisie en prévision de leur dimension à l'âge adulte. Un espacement d'au moins 6 m leur assure un développement correct. Le choix des essences est important car elles doivent être adaptées aux potentialités du sol. Leur diversité permet d'améliorer la structure, de renforcer la résistance aux maladies et d'accroître les bienfaits pour la faune, notamment la disponibilité de nourriture au cours de l'année.

Les aubépines, malgré leurs intérêts, sont interdites à la plantation en raison de leur sensibilité au feu bactérien et des risques de propagation de cette maladie. L'orme champêtre est très sensible à la graphiose. Mais il existe des variétés résistantes.

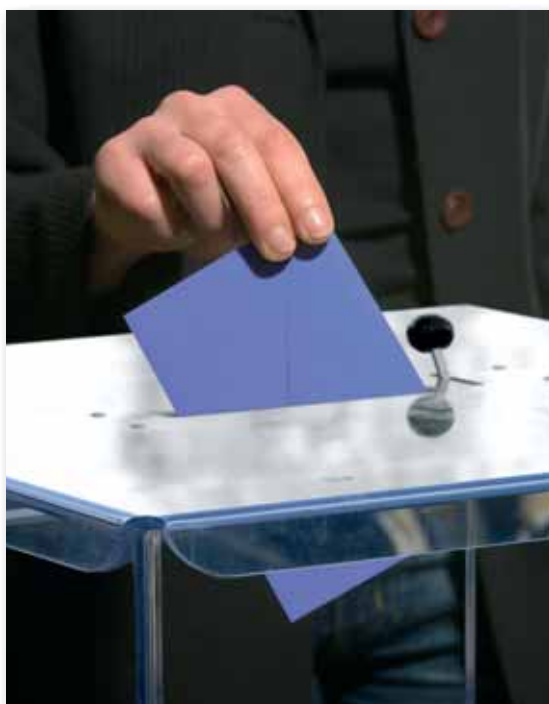
VOTE

Mode d'emploi

TOUT CHASSEUR QUI VALIDE SON PERMIS EN CÔTE-D'OR A LA POSSIBILITÉ DE VOTER LES RÉSOLUTIONS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHAQUE ANNÉE ET ÉLIRE LES ADMINISTRATEURS TOUTS LES 3 ANS. TROIS CAS SONT POSSIBLES, EXPLICATIONS.

CHASSEUR INDIVIDUEL :

Il remet, le jour de l'assemblée générale, son timbre vote en présentant une pièce d'identité (permis de chasser), ou mieux, il colle son timbre sur l'imprimé « droit de vote chasseur individuel » et le fait parvenir à la fédération le plus tôt possible. Dans tous les cas, cela doit être fait avant le dernier dimanche de mars. Il reçoit alors son bulletin de vote par courrier. Cette méthode, que nous recommandons, évite de subir la file d'attente le jour de l'assemblée générale.



CHASSEUR INDIVIDUEL AYANT DES POUVOIRS :

Celui-ci colle son timbre au recto de l'imprimé « chasseur individuel ayant des pouvoirs », date et signe l'imprimé et colle au verso les timbres des chasseurs lui donnant pouvoir. Ensuite, il les fait signer en leur faisant porter la mention manuscrite « bon pour pouvoir », les envoie ou dépose ses voix à la Fédération le plus tôt possible et dans tous les cas avant le dernier dimanche de mars. Il reçoit son ou (ses) bulletin(s) de vote par courrier.

TITULAIRE DE PLAN DE CHASSE ET ADHÉRENTS TERRITORIAUX :

Dans ce cas, le titulaire colle son timbre vote au recto de l'imprimé « adhérent territo-

rial ayant des pouvoirs », complète la partie concernant les surfaces bois et plaine et détermine ainsi son nombre de voix « territoire », date et signe l'imprimé, colle au verso les timbres des chasseurs lui donnant pouvoir, puis fait signer les chasseurs donnant leur pouvoir. Il envoie ou dépose ses voix à la fédération le plus tôt possible et toujours avant le dernier dimanche de mars. Il reçoit son ou (ses) bulletin(s) de vote par courrier.

RECOMMANDATIONS

Préférez collecter les timbres votes dès l'ouverture.

Complétez vos déclarations de territoire, vos droits de vote dès le début de saison et retournez-les sans attendre à la fédération, cela facilite les contrôles et laisse du temps pour des rectifications éventuelles (absence de signature, erreur de décompte...). Tous les imprimés nécessaires sont remis aux titulaires de plan(s) de chasse ou adhérents territoriaux qui peuvent en faire des copies. Ces documents sont également disponibles au siège de la fédération ou téléchargeables sur le site Internet FDC 21, rubrique « documents utiles ».

FDC89

Rapport moral et d'activité du président Lecas : assemblée générale du 18 avril 2009

BILAN MITIGÉ POUR CETTE SAISON DE CHASSE 2008-2009, QUI VIENT DE S'ACHEVER ET QUI NOUS LAISSE ENCORE DE NOMBREUSES INTERROGATIONS !



« Sur le plan national, après de nombreux attermoissements du ministère de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement durable, il semblerait que nous nous dirigeons vers des cieux plus cléments, en espérant qu'ils ne s'assombrissent pas sitôt les élections européennes passées ! [...] Pour le gibier d'eau, la campagne ne s'annonçait pas sous les meilleurs auspices. Certes, nous avons obtenu dix jours de mieux, notamment pour le canard colvert et huit jours pour les limicoles, mais le vanneau huppé n'a ouvert, pour ce qui le concerne, que le 15 octo-

bre et la chasse de trois espèces (barge à queue noire, courlis cendré et eider à duvet) est suspendue pour cinq ans.

Les dates de fermetures des migrateurs ont apporté plus de satisfaction et la récente signature du Guide interprétatif datant de 2004, fruit d'une collaboration des chasseurs et des associations de protection de la nature au niveau européen, qui rappelons-le, prévoit des décades de fermeture selon les espèces. Cette signature, qui fut si longtemps retardée, est un signal positif donné par l'État. Souhaitons que ce Guide puisse servir de référence pour l'avenir

et qu'il ne soit pas remis en cause par le Conseil d'État.

Après avoir suspendu de la liste des nuisibles, la martre et la belette, le ministre Jean-Louis Borloo, faisant volte-face, est revenu finalement sur sa décision, face au tollé général. Il a d'ailleurs reconnu, lors de l'assemblée générale de la Fédération nationale, avoir commis une « grosse » erreur. Attention à ne pas crier victoire trop vite, car cette décision est en attente non seulement d'une étude scientifique que le Muséum national d'histoire naturelle rendra pour le 15 mai, mais aussi du rapport demandé au

député Pierre Lang sur ce sujet. Et n'oublions pas que dans les tiroirs du ministère figure toujours la remise à plat complète de la notion de « nuisible » !

À ce propos, sachez que les arrêtés « nuisibles » 2008-2009 de notre département ont été attaqués, une fois de plus, par l'ASPAS, devant le tribunal administratif de Dijon. Comme nous l'avons déjà fait par le passé, nous avons demandé à M^e Lagier, avocat de la Fédération nationale des chasseurs, d'intervenir en défense aux côtés de M. le préfet. [...]

Malheureusement, l'ouverture du petit gibier 2008 n'a pas été



à la hauteur de nos espérances, notamment pour la perdrix, à l'exception de rares communes et les récents comptages effectués par le service technique font apparaître des résultats stables ou en baisse, malgré les efforts déployés par les chasseurs concernés. Cette situation est constatée au niveau national, les causes en sont multiples, mais cela ne doit pas nous décourager, car nos actions démontreront la justification de notre loisir. [...] Nous devons convaincre les exploitants agricoles que le broyage des jachères ou des bandes enherbées n'est pas une obligation. Comme je l'ai déjà dit l'an passé, il convient de retarder au maximum cet entretien et de le limiter aux zones où les adventices peuvent créer une gêne aux cultures voisines. De nombreuses poudrées ou petits mammifères pourraient ainsi être sauvés. [...] Pour le chevreuil, si les densités ne sont pas revenues au niveau que nous avons pu connaître, voici quelques années, il semblerait malgré tout que nous soyons sur la bonne voie, avec des animaux en meilleure santé et plus vigoureux. C'est, en tout cas, ce qui se dégage des récentes réunions de zones de gestion.

- Les grands cervidés, leur population est stationnaire. [...]

- Quant au sanglier, très grand consommateur de temps pour le personnel et le conseil d'administration de la fédération, mais sans lequel le nombre de chasseurs ne se maintiendrait certainement pas, l'année a été excellente et difficile à la fois, avec des divergences affichées avec l'administration et la profession agricole.

Malgré nos propositions pour la 1^{re} attribution 2008-2009, qui tenaient compte d'une reproduction importante de l'espèce, (due en particulier à une glandée exceptionnel-

le), [...] M. le préfet, sans même attendre l'ouverture de la chasse et les premiers prélèvements, s'est emparé du dossier en attribuant de façon arbitraire, dans certains secteurs, sans discernement et en quantité, des dispositifs de marquage. Des attributions ont même été accordées quasiment tout au long de la saison de chasse.

[...] Autre sujet de divergence avec l'Administration, l'interdiction de l'agrainage du sanglier, réclamé par les représentants agricoles, qui s'est étalée du 1^{er} décembre au 31 mars, alors que, d'une part, la population de sangliers était en voie de diminution, et, d'autre part, les animaux, en l'absence totale de fruits forestiers cet automne, avaient nécessité de s'alimenter.

Si pour le reste de l'arrêté préfectoral « agrainage », la fédération était favorable à certaines dispositions, (elles pourraient d'ailleurs être reprises dans le schéma départemental de gestion cynégétique), elle a clairement affiché son opposition à la suppression de l'agrainage, durant ces quatre mois, favorisant ainsi les dégâts, notamment dans les prairies et obligeant les animaux à se déplacer toujours plus pour trouver de la nourriture.

Dès la réception de l'arrêté portant réglementation de l'agrainage, un référé-suspension a ainsi été introduit par la fédération auprès du tribunal administratif de Dijon, qui n'a malheureusement pas été retenu. Le TA a maintenant à se prononcer sur le fond du dossier.

[...] Ceci étant dit, nous ne pouvons que souhaiter que la gestion du sanglier, sur le plan de chasse, reparte sur de bonnes bases pour la saison 2009-2010. Les chasseurs ont su tenir compte de la saison passée et les réunions de CTL qui viennent de s'ache-

ver ont parfois donné lieu à des discussions rudes, mais localement et dans toutes les zones, un avis favorable quasi unanime entre chasseurs, agriculteurs, forestiers, et administration a été trouvé pour chaque secteur.

Quant aux dégâts, sachez que le montant des indemnités 2007-2008 versées aux exploitants agricoles s'est élevé à 864 000 € pour 875 dossiers traités, que celui de 2008-2009 se monte aujourd'hui à 1 130 000 €, hors « prairies et ressemis » ; et pour 2009-2010, le nombre de déclarations souscrites, notamment dans les semis d'automne, est déjà important !

[...] Comme vous avez pu le lire dans la presse, l'étude menée par l'ERZ, le conseil général et la FDCY a confirmé la présence de l'échinococcose alvéolaire dans notre département. Je vous rappelle que cette zoonose peut être mortelle pour l'homme ; néanmoins il ne faut pas s'alarmer outre mesure et prendre toutes les précautions nécessaires, en lavant, voire en procédant à la cuisson de tous les fruits ou légumes qui auraient pu être en contact avec un renard.

Cette étude devait être prolongée avec les mêmes acteurs et un protocole aussi rigoureux, afin de suivre l'évolution de la contamination des renards dans notre département. [...]

Le prochain gros chantier de la fédération pour 2009 sera l'élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique, avec notamment son volet « sécurité ». Les diverses commissions fédérales se sont déjà réunies plusieurs fois pour un état des lieux et des propositions et une première présentation de nos travaux sera réalisée mi-mai devant le groupe de travail qu'a souhaité mettre en place l'Administration.

Dans les perspectives d'avenir proche, la fédération sui-

La Sauvignoise VTT



Le dernier week-end d'août se déroulera la 17^e Sauvignoise VTT. À cette occasion la FDC 58 accueillera un ravitaillement de randonnée sur son terrain situé sur le parcours de vélo. Les installations de la fédération départementale des chasseurs de la Nièvre seront alors ouvertes le dimanche 30 août au matin, afin que les randonneurs puissent les découvrir et en profiter. La Sauvignoise VTT représente plus de mille participants de tous âges sur trois circuits de 19 - 30 et 45 kilomètres, ainsi qu'un bon groupe de marcheurs. Sur le site se déroule également une compétition en relais et en boucle autour de Sauvigny, de 22 heures le samedi soir jusqu'au dimanche midi. La fédération des chasseurs est partenaire de cette manifestation très importante organisée par le CLAS (Comité loisir animation de Sauvigny). Des bulletins de participation sont disponibles à la FDC 58.

vra également de très près, la future déclinaison départementale des trames vertes et bleues, issues des lois Grenelle de l'environnement, qui établiront des sortes de corridors écologiques, avec toutes les interrogations inhérentes à notre loisir.

◆ OLIVIER LECAS,
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE
L'YONNE

FRC 21

Du côté du petit gibier

La reconstitution du petit gibier de plaine repose sur trois piliers indissociables : l'aménagement du territoire, la limitation de la prédation et le repeuplement. Il est illusoire d'envisager le succès d'un repeuplement sans avoir aménagé et régulé les prédateurs. L'aménagement est sans doute le point clé d'une réimplantation réussie. Il permet d'apporter au petit gibier « le gîte et le couvert ». Nous devons composer avec les méthodes de l'agriculture moderne et respecter le travail des agriculteurs. Il est donc essentiel de développer non seulement un dialogue, mais également un véritable partenariat agriculteur - chasseur. Il y a trente ou cinquante ans, presque tous les agriculteurs étaient chasseurs ; ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous devons donc aller à leur rencontre pour trouver des accords et aboutir à un compromis entre « ce qu'il faudrait faire » et « ce qu'il est possible de faire » pour favoriser la faune sauvage, en tenant compte des contraintes socio-économiques de l'exploitation agricole. Et ce d'autant plus que certains aménagements ne doivent pas être perçus comme des contraintes pour l'agriculteur mais peuvent leur porter avantage, comme créer des mosaïques de cultures, des bords de champs, des bandes enherbées, des techniques culturales simplifiées, des intercultures... Tous ces aménagements sont très efficaces. Leurs implantations peuvent être préconisées, commentées et expliquées par nos techniciens cynégétiques fédéraux, avec l'appui de techniciens agricoles. N'hésitez pas à solliciter votre référent petit gibier à la fédération des Chasseurs. La réussite générale dépend de l'action de chacun !

HYGIÈNE ET PATHOLOGIE

Traçabilité de la viande de gibier

LA RÉGLEMENTATION SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE DE LA VIANDE DE GIBIER PRÉVOIT LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAÇABILITÉ DU GIBIER CHASSÉ, DÈS LORS QUE CELUI-CI EST DESTINÉ À ÊTRE MIS SUR LE MARCHÉ (LOCAL OU NATIONAL) OU DISTRIBUÉ POUR DES REPAS DE CHASSE OU REPAS ASSOCIATIFS (DISPOSITIONS EXPLIQUÉES DANS LA FORMATION HYGIÈNE ET PATHOLOGIE MISE EN PLACE PAR LA FDC 58). APPLICATION PRESSENTIE POUR LE 1^{ER} JUILLET 2009.

QU'EST-CE QUE LA TRAÇABILITÉ DU GIBIER ?

Cela consiste à attribuer un numéro au gibier chassé et faire en sorte que celui-ci soit conservé tout au long de la chaîne alimentaire. En l'occurrence, la chaîne alimentaire du gibier commence par les chasseurs. C'est donc à eux d'apposer le numéro de traçabilité, qui sera ensuite suivi et conservé par les autres maillons de la filière.

DISPOSITIFS NÉCESSAIRES À L'EXIGENCE DE TRAÇABILITÉ

Il en existe deux :

- ◆ un dispositif de marquage des animaux chassés : les textes prévoient que les grands gibiers soient marqués individuellement, le petit gibier pouvant quant à lui être marqué par lot.

- ◆ Un document de traçabilité qui rassemble les éléments d'information pour la chaîne alimentaire : numéro de l'animal, origine de l'animal (identification du chasseur ou de l'association de chasse) et destinataire de l'animal (restaurant, atelier de traitement, collecteur ou association). La Fédération nationale des chasseurs a préparé ces différents dispositifs afin qu'ils soient mis à disposition des fédérations départementales :

- ◆ Le document de traçabilité est une fiche prochaine-



ment proposée sous forme de cahiers à feuillets autocopiants, qui seront disponibles pour les chasseurs formés à l'examen initial.

- ◆ Les dispositifs de marquage : pour les animaux soumis à plan de chasse ou plan de gestion, c'est le bracelet de plan de chasse qui fera office de traçabilité alimentaire, toutefois il sera muni de deux languettes détachables numérotées pouvant servir indistinctement pour le marquage des trophées, de mâchoires ou autres parties d'animaux lors de protocoles de recherche ou des prélèvements trichine. Seuls les animaux non soumis à plan de chasse nécessiteront un nouveau

dispositif. Enfin, il est souhaitable de préciser que cette disposition de traçabilité alimentaire est indépendante de la problématique liée aux bons de transport. En effet, les bons de transport concernent le marquage de morceaux de gibier pour les personnes qui participent au partage du tableau de chasse. Or, la mise sur le marché de gibier par les chasseurs (vente au commerce local, à des ateliers de traitement ou cession pour des repas de chasse) est réglementée et obligatoirement en carcasse entière. Il n'est donc pas question de marquer des morceaux de gibier en vue de leur mise sur le marché.